

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 8 AVRIL 2017

Le huit avril deux mil dix-sept à 9h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Mme Gaëlle LE FLOCH, qui a donné procuration à Mme Kristelle MEVEL

Mme Kristelle MEVEL a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

1. DOSSIER INSTALLATIONS CLASSÉES :

1.1. Avis du Conseil sur l'extension de l'élevage porcin exploité par la SARL DE LA VALLÉE à Kerviel / Plovan :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la SARL DE LA VALLÉE qui souhaite développer son parc de porcherie d'engraissement afin de le rendre cohérent avec les performances de productivité. Le projet comporte la suppression d'un bâtiment de 912 places, la construction d'un bâtiment de 3 079 places équipé de dispositifs de traitement de l'air extrait, la modification des chargements dans les bâtiments existants, la construction d'un silo de stockage complémentaire pour du stockage de maïs, un hangar pour abriter les installations techniques des équipements de la fabrique d'aliments, la déconstruction des bâtiments désaffectés.

Voir documents joints.

		Effectif actuel	Production avant-projet	Effectif après projet	Production après projet
Kerdeurnel	reproducteurs	920	920	920	920
Plogastel st Germain	porcelets	3 840	23 500	3 840	30 600
	Porcs charcutiers	3 938	12 595	3 938	12 569
Kerviel Plovan	Porcs charcutiers	3 507	10 522	6 007	18 021

Avis du Conseil sur la modification des conditions d'exploitation de l'élevage porcin exploité par la SARL DE LA VALLÉE à Kerdeurnel / Plogastel-St-Germain :

Monsieur le Maire présente la modification des conditions d'exploitation de l'élevage porcin à Plogastel St-Germain, dossier réalisé en parallèle du dossier de Plovan. En effet, l'extension envisagée à Plovan conduit à une augmentation des quantités de lisier qui reviendront sur l'élevage de Plogastel pour être traitées. Le dossier intègre une actualisation de la productivité sur le site et la création d'une fosse pour stocke du lisier centrifugé. Le plan d'épandage est actualisé mais il n'intègre aucune nouvelle exploitation.

Voir documents.

Une interruption de séance est décidée et Monsieur NICOLAS représentant l'association CAFUB (collectif pour une alternative aux fermes usines en Bigoudénie) a pu décrire ses motifs d'opposition à ces deux projets.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE, 2 votes BLANCS,
Se prononce sur les deux dossiers de la SARL DE LA VALLEE**

1.2. Avis du Conseil sur l'extension de l'élevage porcin exploité par M. QUINQUIS au Créac'h à Peumerit :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de l'élevage porcin exploité par M. QUINQUIS au Créac'h : voir documents.

Il présente aux élus le récapitulatif des 30 observations émises lors de la consultation publique qui s'est tenue du 27 février au 26 mars 2017.

Une interruption de séance est décidée et permet aux personnes présentes d'exprimer leur avis sur le projet.

Mme Céline QUINQUIS et Mme Isabelle TANGUY ne participent pas au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 VOTE BLANC,**

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1. AFFECTATION DE RESULTAT 2016 :

- Budget principal de la commune :

Madame Céline QUINQUIS fait savoir que le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2016, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2017. La commission finances s'est réunie le 30 mars 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC,

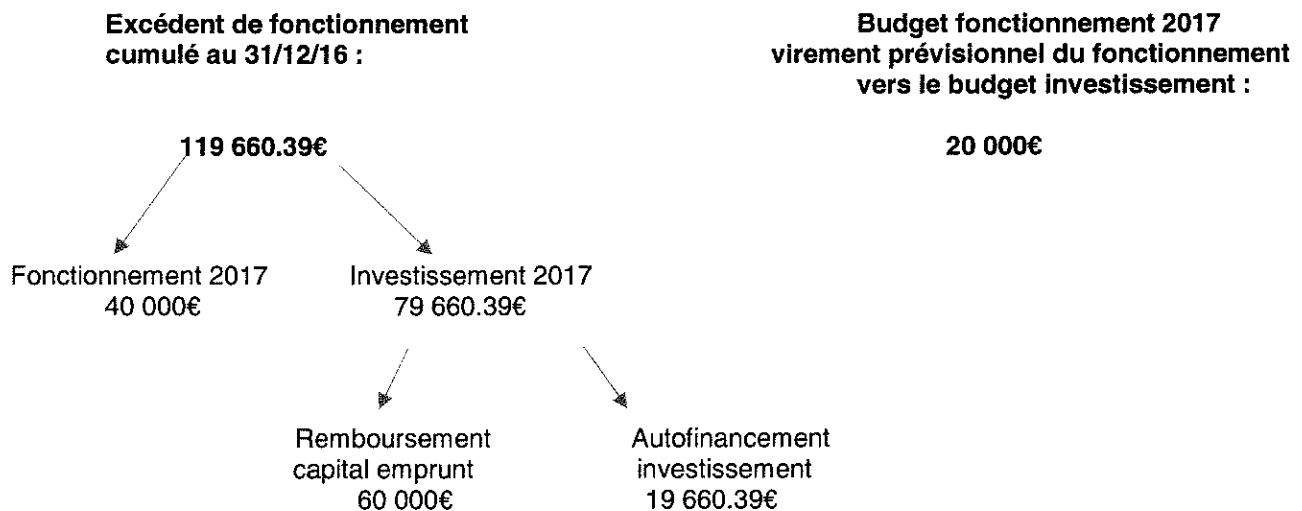
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2016 de 119 660.39€

Madame Céline QUINQUIS propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Sur l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 : 119 660.39€

- 79 660.39€ au compte 1068 du BP investissement 2017 pour le remboursement du capital des emprunts (60 000€) et l'autofinancement disponible (19 660.39€)
- 40 000€ au compte 002 de recettes de fonctionnement 2017
- Et un virement prévisionnel du compte 023 du fonctionnement 2017 au compte 021 de l'investissement pour un montant de 20 000€.



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
Vote l'affectation de résultat 2016.**

2.2. APPROBATION DES TRAVAUX 2017 :

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint au Maire, dresse la liste des achats et travaux prévus en 2017 :

- VOIRIE 2017 :
- - Devis LE PAPE bitumage Hent Parc Géot : 20 547.68€ TTC
 - Création d'une route parking scolaire/atelier technique : 11 000€ TTC
 - Réalisation d'une clôture séparation terrain multisports et Ty Mo Jet : 600€ TTC

- Ravalement bâtiments communaux : 50 000€ TTC
- **TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT :**
 - Achat de matériel : 2 000€ TTC
 - Révision de la carte communale (202) : 7 693.60€ TTC
 - Mobilier : 2 000€ TTC
 - Local Technique : 4000€ TTC
 - Matériel informatique : 4 000€ TTC
 - Acquisition foncière : 3 000€ TTC
 - Travaux en régie : 7 000€ TTC

La commission « « Technique, Voirie et Bâtiments » hiérarchisera les priorités. L'objectif sera de programmer les travaux en fonction des crédits disponibles.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
vote les travaux 2017**

2.3. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX PROGRAMMES :

2.3.1. RAVALEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Point ajourné

2.3.2. TRAVAUX DIVERS :

Point ajourné

2.3.3. CLOTURE ENTRE TY MO JET ET LE TERRAIN MULTISPORTS :

M. Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint au Maire, présente les devis demandés :

Clôture entre Ty Mô Jet et le terrain multisports	
POINT P	SOLUMAT
465.17€ HT 558.20€ TTC	350.77€ HT 420.92€ TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
vote le devis de l'entreprise SOLUMAT**

2.4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncier bâti
- Taxe foncier non bâti

Madame Céline QUINQUIS présente le tableau comparatif des taux des taxes locales des communes environnantes en 2016, ainsi que le tableau des taxes 2007-2016 à Peumerit.

TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – 2016

COMMUNE	GOURLIZON	PEUMERIT	PLOGASTEL	PLONEOUR	GUILER/GOYEN	POULDREUZIC	TREOGAT
TH	12.52%	10,62%	11,94%	13.96%	19,38%	9,80%	9,85%
TFB	17.10%	12,44%	15,40	16.94%	22,75%	13.17%	14.07%
TFNB	48.78%	34,20%	38.99%	53.79%	53,79%	36,21%	36,58€

EVOLUTION ANNUELLE A PEUMERIT 2007 à 2016

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Evolution annuelle	0%	0%	+ 4%	0%	+ 1,5%	+ 1%	+ 1%	+ 1%	+5%	+4%
T.H	8,95	8,95	9,31	9,31	9,45	9,54	9,63	9,72	10,21	10,62
F.B	10,48	10,48	10,90	10,90	11,06	11,17	11,28	11,39	11,96	12,44
FNB	29,94	29,94	30,84	30,84	31,30	31,61	31,92	32,23	33,20	34,20
	Moyenne sur 10 ans : + 1.75% par an									

La commune de Peumerit se situe dans la moyenne basse du niveau des taux d'imposition au sein du Haut Pays Bigouden, lui-même bas par rapport au département.

Monsieur le Maire apporte les éléments complémentaires sur la fiscalité locale :

- Situation financière 2016 de la Trésorerie

Les Peumeritois bénéficient d'un niveau d'imposition modeste sur les trois taxes locales. Cet avantage restera car les autres communes font également évoluer leurs taux.

L'objectif de ce budget primitif, après avoir constaté les dépenses et recettes 2016 et cumuls, est de redresser l'excédent de fonctionnement et de le ramener progressivement vers les 90 000 €.

Un point de fiscalité représente 1 800€.

Les bases notifiées par l'administration sont en hausse de 0.4% et assureront, à taux constant, un produit de 187 650€.

Ne pas augmenter les taux d'imposition pénaliserait la dotation de péréquation.

Mme Céline QUINQUIS présente l'analyse financière de la commune ainsi que le tableau d'amortissement des emprunts.

EVOLUTION DES SUBVENTIONS DE L'ETAT 2011/2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DSR	14 620	19 498	23 247	24 946	31016	36 008	44 685
DNP	11 686	11 503	12 552	14 215	16263	15 963	15 595
DPEL	2 793	2 734	2 797	2 799	2812	2 800	2 962
Droits d'enr.	25 020,35	32 558,26	27 540,78	23745,45	25 076	30 258	28 000*
DGF	102 012,00	102 576,00	101 687,00	99547	92524	83 387	80 054
Compensation exo TH	14 158	14 222	8 881	8 402	8 853	6 981	6 000
Compensation Exo TF	2 465	1 949	5 865	5 186	4 445	3 912	3 500
TOTAL	172 754	185 040	182 570	178 840	178 913	179 309	180 796

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE
vote un taux d'augmentation 2017 de :**

**2 % pour la Taxe d'Habitation, soit 10.83 %,
2 % pour le Foncier Bâti, soit 12.69 %,
1 % pour le Foncier Non Bâti, soit 34.54 %**

2.5. VOTE DU BUDJET PRIMITIF 2017 :

- Budget primitif de la commune :

Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant (voir dépenses et recettes de fonctionnement) :
Budget de fonctionnement équilibré à : 552 676 €
Budget d'investissement équilibré à 308 611.39 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'UNANIMITE,
approuve le budget de fonctionnement équilibré à 552 676 €
approuve le budget d'investissement équilibré à 308 611.39 € et vote le budget primitif 2017.**

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME 2017

PROGRAMME		DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	DETAIL DES RECETTES
2184-20	MOBILIER	2000		
2183-3	MATERIEL INFORMATIQUE	4000		
202	CARTE COMMUNALE	8 000	6 000	Subvention Etat DGD
			18000	SDI
2315-20	ACHAT DE MATERIEL	2000		
2315-20	RAVALEMENT BATIMENTS COMMUNAUX	50 000		
2315-20	DIVERS	62 490.62		
			5 000	CD29 Aire de jeux
2313-4	LOCAL TECHNIQUE	4 000		
2313	TRAVAUX EN REGIE	7 000		
2151	VOIRIE + VOIE D'ACCES LOCAL TECHNIQUE	30 000		
68	ACQUISITION FONCIERE	3 000		
165	DEPOT CAUTIONNEMENT	500	500	
	REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016	74 620.77		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017		20 000	
	FCTVA 2017		20 800	
	TAXE D'AMENAGEMENT		6000	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ		79 660.39	
	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	61 000		
16	EMPRUNTS		150 000	Emprunt CA 2016
	AMORTISSEMENT CENTRE DE SECOURS PLONEOUR		2 651,00	
	TOTAL	308 611.39	308 611.39	

2.6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT PARC GEOT :

Mme Céline QUINQUIS présente le projet de budget 2017 du lotissement Parc Geot à la lecture des tableaux suivants :

Tableau de suivi des dépenses
LOTISSEMENT PARC GEOT - AU 31/12 /2016

Fonctionnement

	DEPENSES	Payé HT 2013/2014	Payé HT au 31/12/2015	RESTE A PAYER HT
MAITRISE D'ŒUVRE	29 247.60	18 281.20	10 295.10	671.30
TERRAIN	59 900	59 900		
TRAVAUX				
LE PAPE	230 000	46 318.42	154 441.40	29 240.18
LE PAPE AVENANT	8333.33			8 333.33
BELLOC'Q	43 434.53		26 835	16 599.53
ADEL SERVICES			204	
EAU CCHPB	13 586.48	13 586.48		
EAU SAUR	2508.00	0	2508	
ASSAINISSEMENT	0	0		
SDEF	46 012.97	0	26 106.23	19 906.74
INDEMNITE D'EVICION	5 110.20	5 110.20		
CIREB	2450	2450		
DIVERS / AUTRE	6 674.15	1808.52	1 406.14	3459.49
TOTAL TRAVAUX	447 257.26	147 454.82	221 795.87	78 210.57
CREDIT AGRICOLE			Payé au 31/12 1722.43 TTC	A payer en 2016 3626
				81 836.57€
			370 973.12 €	
			<u>223 518.30</u>	
OPERATIONS INTERNES FONCTIONNEMENT			2 640.43 €	

SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES DE 81 836.57€ en 2017.

TABLEAU DES VENTES :

LOT	SURFACE EN M ²	PRIX € HT	
<u>1</u>	<u>615</u> <u>Compromis en cours</u>	<u>24 292,50</u>	Compromis en cours
2	641	25 319,50	Option Natilia
3	891	35 194,50	
4	556	21 962,00	
<u>5</u>	<u>539</u> <u>Compromis en cours</u>	<u>21 290,50</u>	Compromis en cours
6	544	21 488,00	
7	648	25 596,00	
8	810	31 995,00	
9	621	24 529,50	
10	610 Vendu en 2015	24 095,00	<u>VENDU EN 2015</u>
11	516	20 382,00	Option Natilia
12	513	20 263,50	Option Natilia
<u>13</u>	<u>506</u> <u>Compromis en cours</u>	<u>19 987,00</u>	Compromis En cours
14	524 Vendu en 2016	20 698,00	<u>VENDU EN 2016</u>
15	532	21 014,00	
<u>16</u>	<u>557</u> <u>Compromis en cours</u>	<u>22 001,50</u>	Compromis en cours
		380 108,50	

2.6.1 Emprunt de court terme pour le lotissement :

Monsieur le Maire indique que le remboursement de l'emprunt de court terme de 200 000€ de la commune au Crédit Agricole s'effectuera le 15 avril 2017.

Afin de couvrir le déficit du budget investissement, il est proposé de retenir un emprunt de court terme de 50 000€ au taux Euribor 3 mois (- 0.32%) +1.50% soit 1.18%, frais de dossier : 150€, 0€ de commission, proposé par le Crédit Agricole.

La dynamique de construction semble repartir car 4 compromis de vente sont en cours de signature pour une valeur de 87 500€ HT.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'UNANIMITE
l'emprunt de court terme de 50 000€ proposé par le Crédit Agricole**

Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	417 461,30€ /	Recettes :	417 461,30€
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	483 961,30€ /	Recettes :	483 961,30€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'UNANIMITE,
approuve le budget de fonctionnement
en dépenses : 417 461.30 €
et en recettes : 483 961.30 €
et vote le budget primitif 2017 du lotissement Parc Géot.**

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1. CONVENTION ALSH PLOUDREUZIC :

Monsieur Claude BOLZER donne lecture de la convention proposée par la commune de Pouldreuzic relative à l'accès à la maison de l'enfance (centre de loisirs – ALSH périscolaire, mini-camps – ALSH extrascolaire et RAM pour 2017 :

Les familles de Peumerit bénéficieront du tarif prévu pour les enfants de Pouldreuzic pour l'accès à l'ALSH périscolaire et l'ALSH extrascolaire. Pour l'ALSH extrascolaire, la commune de Peumerit versera 4,50€ par jour et par enfant et 5€ par jour et par enfant pour la participation aux mini-camps.

L'accès aux services de l'ALSH périscolaire se fera aux mêmes conditions qu'aux familles de Pouldreuzic sans participation financière de la commune de Peumerit.

Les locaux de la maison de l'enfance de Pouldreuzic, mis à disposition du relais assistante-maternelle (RAM de Plonéour-Lanvern/Pouldreuzic) sont ouverts aux assistantes maternelles de Peumerit.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
Autorise M. le Maire à signer la convention.**

3.2. ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOURVABLES :

Le comptable du Trésor de la Trésorerie de Pont-l'Abbé, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres ou produits portés sur l'état ci-après :

2016-R-154-2 : 10€

2016R-7-5 : 1.77€

2016R-154-24 : 10€

2016R-101-41 : 0.03€ pour un montant total de 21.80€.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non valeurs de ces titres

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ**

Admet l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 21.80€.

3.3. CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels, de maintenance et de formation proposé par SEGILOG, contrat de 3 ans (2017-2020) :

- « cession du droit d'utilisation » : 2 250€ HT par an
- Maintenance, formation : 250€ HT par an.

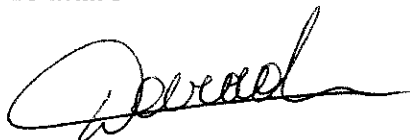
**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,**

Autorise le Maire à signer le contrat de prestations de services informatiques proposé par SEGILOG pour 3 ans, pour un montant annuel de 2 500 € HT.

Compte rendu publié dans la presse le avril 2017 et affiché le 10 avril 2017.

Le Maire

Les conseillers municipaux



Jean-Louis CARADEC

